

DOSSIER D'ACCREDITATION

Les entreprises soumissionnaires doivent fournir l'un des dossiers suivants (Dossier 1 ou Dossier 2):

Dossier 1 :

- Pièce 1 : Le formulaire de demande d'accréditation renseigné, signé et cacheté ;
- Pièce 2 : Une copie légalisée du Registre de commerce ;
- Pièce 3 : Une copie de la CNI ou du Passeport de la personne ayant qualité à engager la société ;
- Pièce 4 : Le numéro du Compte contribuable ;
- Pièce 5 : Reçu de paiement des frais d'accréditation.

Ou

Dossier 2 :

- Pièce 1 : Une copie de l'Accréditation ICANN (IANA Id)
- Pièce 2 : CNI ou Passeport de la personne ayant qualité à engager la société
- Pièce 3 : Reçu de paiement des frais d'accréditation

Frais d'accréditation :

Les frais d'accréditation des entreprises de droit ivoirien sont de 50 000 FCFA et pour les autres entreprises de 100 000 FCFA, valables pour toute la durée de l'accréditation qui est de deux (02) ans.

Information pour les demandeurs

1. Tous les demandeurs doivent fournir des réponses complètes et précises aux questions. Les réponses doivent être saisies en caractère lisible.
2. Les entreprises accréditées seront sélectionnées après analyse de dossier. L'accréditation est obtenue après délivrance d'une lettre d'accréditation par l'ARTCI.
3. Les paiements peuvent se faire :
 - a- Par versement ou chèque à la caisse de l'ARTCI ;
 - b- Remise de chèque à l'ordre de ARTCI ;
 - c- Par virement bancaire avec objet : « Accréditation Point ci » à l'ordre de « ARTCI »
 - RIB : CI059 01001 131224887001 82
 - Domiciliation Ecobank Côte d'Ivoire
 - Code SWIFT : ECOCCIAB
4. Tous les documents doivent être envoyés en Français par courrier physique à l'ARTCI à l'adresse suivante :

*Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire
Direction Générale,
Marcory Anoumabo, 18 BP 2203 Abidjan 18
Tél : 00225 20344264 / 4368
Email: kadjo.sandrine@artci.ci / mireille.houndji@artci.ci*

5. Toutes les questions et préoccupations peuvent être envoyées par email aux adresses ci-dessus.